



Mon contrat de travail et mes droits

Par **steph6025**, le **20/01/2014 à 17:41**

bonjour, rnrnje suis actuellement en CDI depuis plusieurs années dans la meme société, mon patron m'annonce qu'il ma fait un nouveau contrat de travail pour son autre société, car celle pour laquelle je travail actuellement devrais cesser d'exister.rnrnMes question sont les suivantes:rnrn_Que deviens mon ancien contrat de travail et comment doit 'il etre rompu.rn_Quel sont mes droit par rapport a mon ancienneté dans la société.rnrnrnmerci d'avance pour votre aide et conseil et au plaisir de lire vos avis rnrn Steph

Par **moisse**, le **20/01/2014 à 19:53**

Bonsoir,rnCe n'est pas à votre employeur actuel d'établir un nouveau contrat, mais au futur employeur, même si en pratique c'est le même individu au 2 bouts.rnCe n'est possible qu'en cas de transfert partiel ou total des éléments du fonds de commerce.rnPrévu par le code du travail L1224-1 et suivants.